



2ND SESSION, 41ST LEGISLATURE, ONTARIO
65 ELIZABETH II, 2016

2^e SESSION, 41^e LÉGISLATURE, ONTARIO
65 ELIZABETH II, 2016

Bill 44

*(Chapter 32
Statutes of Ontario, 2016)*

**An Act to proclaim
the month of March as
Bangladeshi Heritage Month**

Projet de loi 44

*(Chapitre 32
Lois de l'Ontario de 2016)*

**Loi proclamant le mois de mars
Mois du patrimoine bangladais**

Mr. L. Berardinetti

M. L. Berardinetti

1st Reading	October 18, 2016
2nd Reading	October 20, 2016
3rd Reading	December 5, 2016
Royal Assent	December 8, 2016

1 ^{re} lecture	18 octobre 2016
2 ^e lecture	20 octobre 2016
3 ^e lecture	5 décembre 2016
Sanction royale	8 décembre 2016



EXPLANATORY NOTE

This Explanatory Note was written as a reader's aid to Bill 44 and does not form part of the law. Bill 44 has been enacted as Chapter 32 of the Statutes of Ontario, 2016.

The Bill proclaims the month of March in each year as Bangladeshi Heritage Month.

NOTE EXPLICATIVE

La note explicative, rédigée à titre de service aux lecteurs du projet de loi 44, ne fait pas partie de la loi. Le projet de loi 44 a été édicté et constitue maintenant le chapitre 32 des Lois de l'Ontario de 2016.

Le projet de loi proclame le mois de mars de chaque année Mois du patrimoine bangladais.

**An Act to proclaim
the month of March as
Bangladeshi Heritage Month**

**Loi proclamant le mois de mars
Mois du patrimoine bangladais**

Preamble

Ontario is home to a large and vibrant Bangladeshi community. Bangladeshi Canadians from across the province have made significant contributions to Ontario's scientific, athletic, cultural and political development, and they continue to help foster growth, prosperity, and innovation throughout Ontario.

The month of March is an important one for the Bangladeshi community. Every year on March 26th, Bangladeshis around the world celebrate Independence Day in commemoration of their nation gaining independence in 1971. This day is often marked with music, parades, fairs, and various other public and private gatherings held to celebrate the history and traditions of Bangladesh.

By proclaiming the month of March as Bangladeshi Heritage Month in Ontario, the province honours the many significant contributions Bangladeshi Canadians have made throughout the province, and highlights their important role in strengthening the multi-cultural fabric that keeps Ontario's communities strong.

Therefore, Her Majesty, by and with the advice and consent of the Legislative Assembly of the Province of Ontario, enacts as follows:

Bangladeshi Heritage Month

1. The month of March in each year is proclaimed as Bangladeshi Heritage Month.

Commencement

2. This Act comes into force on the day it receives Royal Assent.

Short title

3. The short title of this Act is the *Bangladeshi Heritage Month Act, 2016*.

Préambule

L'Ontario est une terre d'accueil pour une importante et dynamique communauté bangladaise. Les Canadiens d'origine bangladaise des diverses régions de la province ont contribué de façon significative au développement scientifique, athlétique, culturel et politique de l'Ontario, et continuent d'aider à favoriser la croissance, la prospérité et l'innovation dans tout l'Ontario.

Le mois de mars représente un mois important pour la communauté bangladaise. En effet, le 26 mars de chaque année, les Bangladais partout dans le monde célèbrent le Jour de l'indépendance en commémoration de l'accès à l'indépendance de leur nation en 1971. Ce jour est souvent marqué par des manifestations musicales, des défilés, des foires et divers autres rassemblements tant publics que privés qui se tiennent pour célébrer l'histoire et les traditions du Bangladesh.

En proclamant le mois de mars Mois du patrimoine bangladais en Ontario, la Province rend hommage aux nombreuses contributions remarquables que les Canadiens d'origine bangladaise ont apportées partout dans la province, et souligne le rôle important qu'ils jouent dans la consolidation du tissu multiculturel qui fait la force des collectivités ontariennes.

Pour ces motifs, Sa Majesté, sur l'avis et avec le consentement de l'Assemblée législative de la province de l'Ontario, édicte :

Mois du patrimoine bangladais

1. Le mois de mars de chaque année est proclamé Mois du patrimoine bangladais.

Entrée en vigueur

2. La présente loi entre en vigueur le jour où elle reçoit la sanction royale.

Titre abrégé

3. Le titre abrégé de la présente loi est *Loi de 2016 sur le Mois du patrimoine bangladais*.